



## « Rappel suite absence » est-ce bien légal ???



A Angers, le 08 janvier 2022

Il est des cadeaux plus agréables à recevoir que d'autres. Autant vous le dire tout de suite, celui concocté par notre directrice est indigeste !

En effet, c'est en pleine période de fêtes que des Personnels apprennent avec stupeur la décision prise lors d'un Comité technique Spécial (CTS) convoqué en catimini plus de deux mois auparavant le 15 octobre 2021.

L'absentéisme est à l'ordre du jour et Madame la Directrice a sa petite idée pour remédier à ce fléau qui touche la MA Angers. Les agents sont trop souvent malades ! Il faut agir !!!

Désormais, chaque agent de retour de congé maladie ordinaire (CMO) se verra retirer un jour de repos (RH). Il en va bien évidemment de même pour les agents ayant eu l'outrecuidance de rester au chevet de leur enfant malade !

C'est clairement une punition qui ne dit pas son nom et pour la dissimuler, la phrase est toute trouvée : « modification du planning au retour de CMO pour chaque agent afin de rétablir l'équilibre des heures ».

Madame la Directrice, vous devriez savoir que lorsqu'un agent est en CMO ou garde d'enfant malade, son nombre d'heure exigible diminue, il n'a donc pas à récupérer les heures non effectuées du fait de son absence. De plus, la grande majorité des agents termine le mois avec des heures supplémentaires même après un arrêt, ce qui enterre définitivement cet argument fallacieux de « rééquilibrage des heures »...

Plutôt que de sortir le bâton, peut-être devriez-vous vous interroger sur les raisons du nombre d'arrêts important. Car au lieu de considérer le personnel avec bienveillance vous inventez des règles contre productives et démotivantes.

Le bureau local CGT Pénitentiaire de la MA Angers tient à vous rappeler quelques éléments concernant le petit personnel dont avez la charge :

\*Chacun d'entre nous a une vie hors les murs, laquelle est nécessaire à notre bien-être ;

\*Avez-vous pris en compte les Risques Psycho Sociaux (RPS) d'une telle mesure ? ;

\*Nous vous rappelons que nous sommes en pleine pandémie mondiale ;

\*Le DAP lui-même lors ses vœux au personnel exprime « une pensée toute particulière aux agents touchés par la maladie en 2021 ».

***C'est donc de manière solennelle que le bureau local de la CGT Pénitentiaire de la MA Angers vous demande de retirer purement et simplement cette mesure dite de « rééquilibrage des heures » suite à une absence justifiée.***

***Le bureau local de la CGT Pénitentiaire de la MA Angers est évidemment ouvert à toute discussion avec vous et les autres OS afin de trouver ensemble des solutions pouvant endiguer ce phénomène d'absentéisme. Ceci pour le bien-être de tous.***

***Nous souhaitons une bonne année à l'ensemble du personnel et SURTOUT LA SANTE !!!***

Le Bureau Local CGT Pénitentiaire